

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 9 MARS 2020

PRESENTS : Dominique CHAUVIN, Martial BASTAROLI, Daniel JEANNAUX, Robert TOMATIS, Julie DAVID, Marine BINETRUY, Christopher SANTOS.

ABSENTS : Fabrice RAMBOZ.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation PV du 3 février 2020
- 2/ Examens des devis
- 3/ Factures du mois de février 2020
- 4/ Organisation du scrutin des élections municipales
- 5/ Demande de la Tour Fleurie (paiement des plans de fleurs pour récupération de la TVA)
- 6/ Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du 3 Février 2020 : celui-ci nécessite des compléments d'information et des modifications

o Correctif concernant le point 1. Devis Budget 2020 :

Cela concerne les Fenêtres de la salle polyvalente, de la salle de couture et de l'appartement au-dessus de l'ancienne perception (et non de l'appartement au-dessus de l'office du tourisme) :

Les montants des devis sont corrigés comme suit :

- Entreprise GUILLEMIN : 11 838€HT

- LES ARTISANS DE LA CHAPELLE : 11 236€ HT

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise LES ARTISANS DE LA CHAPELLE d'un montant de 11 236€.

o Complément d'information quant au dernier point des questions diverses :

En 2018, la communauté de communes CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA propriétaire d'un terrain sur la commune de NOZEROY proposait de céder la parcelle cadastrée section ZH n°202 d'une surface de 7 829 m² dans la perspective d'affecter une partie de ce terrain à la création d'une résidence senior de 14 logements portée par Age et Vie et à un projet de terrain multisports.

Par délibération en séance du 19.12.2018, la communauté de communes proposait de céder le terrain au prix de 47 770€ fixé au regard des dépenses d'études et de viabilisation de ce terrain, engagées avant la fusion.

Or, dans le montant de 47 770€ figurait notamment des études de faisabilité d'un projet plus global. La commune de NOZEROY a donc demandé à ce que les études soient retirées du prix de vente.

Après étude et soustraction de la part des études non liées aux travaux de viabilisation, le conseil de communauté a approuvé le prix de vente de 40 000€ lors de sa séance du 9 juillet 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette nouvelle offre.

2. Examens des devis :

Matériel informatique de la Mairie : Le passage obligatoire sur la version Windows 10 impose le changement du matériel informatique, du poste de secrétariat de Mairie, devenu obsolète. Des devis ont été demandés par l'intermédiaire du SIDEC à la société SARL DISTRIMATIC FC et à la société RVS INFORMATIQUE. Le conseil municipal valide le devis de RVS INFORMATIQUE d'un montant de 1 159€ HT pour le remplacement.

Il est à noter que la mise en service se fera par l'intermédiaire du SIDEC (transfert de logiciel, mise en route).

Electricité logement de l'ancienne perception : devis demandés auprès de la société SARL GRAPPE et auprès de la société BLONDEAU ELECTRICITE. Le conseil municipal valide le devis de la société BLONDEAU ELECTRICITE pour un montant de 4 541,90€ HT.

Traçage au sol de 37 places de parking réparties Place Jean l'Antique, rue du Collège et Parking du cimetière : le conseil municipal valide le devis de la société SIGNAUD GIROD de 546€ HT. Les travaux seront réalisés une fois la remise en état de la Place Jean l'Antique par l'entreprise ROGER MARTIN CUENOT (point à temps).

3. Factures du mois de février.

L'ensemble des factures payées sur le mois de février a été visé par l'ensemble des membres du conseil.

4. Organisation du scrutin des élections municipales :

Les membres du conseil se sont réunis en début de réunion avec l'ensemble des personnes inscrites sur la liste pour les élections municipales. Un accord est trouvé autour de l'ordre d'inscription qui se fait par tirage au sort. Le planning de tenue du bureau de vote est également décidé.

5. Demande de paiement des factures de la Tour Fleurie pour récupération de la TVA.

La Tour fleurie demande la possibilité à la commune de réaliser directement les achats de plants de fleurs dans l'objectif de récupérer la TVA. Monsieur le Maire explique que la TVA n'est pas récupérable sur ce type de charge. La subvention allouée par la commune à cette association fera l'objet d'une décision du futur conseil municipal.

6. Questions diverses :

Soupirail Grande Rue : Le conseil municipal cherche une solution pour reboucher les trous des soupiraux.

Deux plaques de rue seront commandées et installées suite à la création des logements Rue Impasse de l'hôpital et Rue des fossés de Mièges pour un montant approximatif de 140€. Des devis sont à demander.

Concernant la statue de Gilbert Cousin, la commune participera au projet des Amis du Vieux Pays de Nozeroy.

Rallye des tracteurs du 5 Aout 2020 : L'exposition aura lieu sur le Parc dans la mesure où la place sera occupée par la Foire d'été.

TRAM JURASSIENNE (rando/cyclo) : La tram jurassienne passera par Nozeroy et l'association souhaiterait des bénévoles pour tenir le ravitaillement sur notre commune. Le conseil attend que les élections soient passées pour l'organisation.

DIA 29 Grande Rue : Le conseil municipal ne fait pas jouer son droit de préemption concernant la vente de ce bien.

FIN DE LA SEANCE : 22H15
DAVID

Julie